



Lamotte-Beuvron

Affiché le 20/12/2018
Le Maire,

CONSEIL MUNICIPAL du 17 décembre 2018

Compte-rendu succinct

L'an deux mille dix-huit, le 17 du mois de décembre, à 08h30, le Conseil municipal de la Commune de Lamotte-Beuvron s'est réuni en mairie, sur la convocation en date du 11 décembre deux mille dix-huit, de Monsieur Pascal BIOULAC, Maire.

Sont présents :

Monsieur Pascal BIOULAC, Maire,
M^{mes} et MM. BEAUFRÈRE, BOURDIN, BUZON, CARNOY, CORRET, COUTANT, DESAINSTLOUP, DUFRAINE, ELIET, FLEURY, HELIE, RYCHTER, SENÉ, TARQUIS, VENTEJOU, VUILLEMEY.

Sont absents excusés :

M. Jean-Christophe DUPONT	Donne procuration à	M. Pascal BIOULAC
M ^{me} Laurence LEDUC	Donne procuration à	M. Noël SENÉ
M ^{me} Béatrice ROUX	Donne procuration à	M. Didier TARQUIS
M ^{me} Ludivine TINERT	Donne procuration à	M. Emmanuel VENTEJOU

Sont absents :

MM. Fabrice GUILLIER, Laurent LEGUAY.

Désignation d'un secrétaire de séance : M. Jacky DESAINSTLOUP

QUORUM :

Monsieur le Maire constate que la condition de quorum prévue par l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales est remplie. La séance peut avoir lieu.

ORDRE DU JOUR :

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour avec une modification de l'ordre de présentation des points :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 1^{er} octobre 2018,
2. Participation financière à Cœur de Sologne pour l'aménagement de la piste Sologne à vélo,
3. Décisions modificatives n°3 des budgets principal et annexe assainissement 2018,
4. **Orientations budgétaires 2019,**
5. Autorisation de programme pluriannuelle et crédits de paiement (AP /CP) - 2nde phase des travaux du forage des Mahaudières,
6. Avenants de réaménagement pour la garantie des emprunts de France Loire et de Loir-et-Cher Logement,
7. Instauration de la redevance d'occupation du domaine public (RODP) « chantiers provisoires »
8. Demande admission en non-valeur,

9. Délibération-cadre de mise à disposition des services municipaux au Pays de Grande Sologne,
10. Extension du cimetière,
11. Ouverture des commerces le dimanche pour 2019,
12. Organisation des séjours jeunesse 2019,
13. Grille tarifaire de l'accueil-ados,
14. Conditions de recrutement à l'accueil de loisirs pour l'été 2019,
15. Informations et décisions du Maire.

Toutes les délibérations à l'ordre du jour ont été adoptées à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} OCTOBRE 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés le procès-verbal de la séance du 1^{er} octobre 2018.

2018-05-01 : PARTICIPATION FINANCIÈRE À CŒUR DE SOLOGNE POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA PISTE SOLOGNE À VELO

La communauté de commune Cœur de Sologne est maître d'ouvrage de l'aménagement de la liaison équestre Sancerre-Chambord (route d'Artagnan). Cœur de Sologne a investi progressivement dans la création de plusieurs boucles de l'itinéraire « Sologne à Vélo », afin d'offrir aux visiteurs une activité nature complémentaire aux nombreux événements déjà présents sur le territoire. Ce parcours porte sur une distance de 5,2 kms et rejoint l'écluse de Tracy.

La Commission Finances a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil municipal **ATTRIBUE** une subvention d'équipement de **8 000 €** au profit de Cœur de Sologne.

2018-05-02 : DÉCISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET PRINCIPAL 2018 **2018-05-03 : REMBOURSEMENT DE FRAIS AU MAIRE**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES EN €					RECETTES EN €				
COMPTE	OBJET	BP 2018	DM n° 3	Total article	COMPTE	OBJET	BP 2018	DM n° 3	Total article
6574	Subvention exceptionnelle à l'ASL Judo	8 500,00	3 000,00	11 500,00					
60623	Alimentation	5 210,00	-3 000,00	2 210,00					
TOTAL		13 710,00	0,00	13 710,00	TOTAL		0,00	0,00	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES EN €					RECETTES EN €				
COMPTE	OBJET	BP 2018	DM n° 3	Total article	COMPTE	OBJET	BP 2018	DM n° 3	Total article
303 - 2051	Logiciels métiers mairie	33 050,00	9 000,00	42 050,00					
303 - 2188	Achats téléphones portables police et appareil photo communication	8 800,00	300,00	9 100,00					
303 - 2313	Installation porte vitrée accueil mairie	0,00	4 200,00	4 200,00					
308 - 2041512	Subvention équipement Cœur de Sologne	0,00	8 000,00	8 000,00					
317 - 2188	2 chauffe-eau vestiaires stade	1 000,00	1 300,00	2 300,00					
317 - 2313	Clôture stade municipal	730,00	4 500,00	5 230,00					
307 - 2313	Travaux bâtiments scolaires	51 924,00	-27 300,00	24 624,00					
TOTAL		95 504,00	0,00	95 504,00	TOTAL		0,00	0,00	0,00

La Commission Finances a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil municipal :

- **APPROUVE** la décision modificative n° 3 du budget principal 2018, tant en fonctionnement qu'en investissement,
- **APPROUVE** le versement d'une subvention exceptionnelle de **3 000 €** à l'ASL JUDO,
- **APPROUVE** le remboursement de la somme de **220 €** pour l'achat d'un appareil photo pour le service communication

2018-05-04 : DÉCISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2018

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES EN €					RECETTES EN €				
COMPTE	OBJET	BP 2018	DM n° 3	Total article	COMPTE	OBJET	BP 2018	DM n° 3	Total article
023	Virement à la section d'investissement	300 500,00	2 900,00	303 400,00	7022	Vente de bois	0,00	2 900,00	2 900,00
									0,00
TOTAL		300 500,00	2 900,00	303 400,00	TOTAL		0,00	2 900,00	2 900,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES EN €					RECETTES EN €				
COMPTE	OBJET	BP 2018	DM n° 3	Total article	COMPTE	OBJET	BP 2018	DM n° 3	Total article
108 - 2315	Méthaniseur	0,00	4 000,00	4 000,00	021	Virement de la SF	300 500,00	2 900,00	303 400,00
106 - 2315	Travaux de canalisations	54 500,60	-1 100,00	53 400,60					0,00
TOTAL		54 500,60	2 900,00	57 400,60	TOTAL		300 500,00	2 900,00	303 400,00

La Commission Finances a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil municipal **APPROUVE** la décision modificative.

2018-05-05 : ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2019

Un débat d'orientation budgétaire doit intervenir au Conseil municipal, sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Cf. annexe 1 « rapport sur les orientations budgétaires 2019 », annexe 2 « état de la dette » et annexe 3 « liste des emprunts garantis ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **PREND ACTE** de la présentation du rapport et de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2019.

2018-05-06 : AUTORISATION DE PROGRAMME PLURIANNUELLE ET CRÉDITS DE PAIEMENT (AP /CP) - 2^{NDE} PHASE DES TRAVAUX DU FORAGE DES MAHAUDIÈRES

Travaux de sécurisation de la production d'eau potable (forage des Mahaudières) Budget annexe de l'eau potable 2019 - Opération 103		
Autorisation de programme	Crédits de paiements 2019	Crédits de paiements 2020
Dépenses : 2 240 000 €	1 000 000 €	1 240 000 €
Recettes prévisionnelles : 2 240 000 € dont		
Autofinancement		600 000 €
Emprunt		1 000 000 €
Subventions		640 000 €

La Commission Finances a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil municipal :

- **OUVRE** l'autorisation de programme et **INSCRIT** les crédits de paiement correspondants,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, jusqu'à l'adoption du budget 2019, à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement.

2018-05-07 : AVENANT DE RÉAMÉNAGEMENT POUR LA GARANTIE DES EMPRUNTS DE FRANCE LOIRE

2018-05-08 : AVENANT DE RÉAMÉNAGEMENT POUR LA GARANTIE DES EMPRUNTS DE LOIR-ET-CHER LOGEMENT

Les SA d'HLM France Loire et Loir et Cher Logement ont sollicité de la Caisse des Dépôts le réaménagement de certains prêts garantis par la ville. Cette opération permet à ces deux sociétés de faire face à la diminution des loyers engagée par l'Etat en 2018.

La Commission Finances a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil municipal :

- **RÉITÈRE** ses garanties à la S.A. d'HLM France Loire et à la SA régionale HLM Loir-et-Cher Logement, pour le remboursement de chaque ligne des prêts réaménagés,
- **APPROUVE** les avenants de garantie d'emprunt entre la commune et France Loire et entre la commune et Loir-et-Cher Logement,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les avenants de garantie d'emprunt et tous les actes afférents.

2018/05/09 : INSTAURATION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (RODP) « CHANTIERS PROVISOIRES »

Le Conseil municipal :

- **INSTAURE** la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz,
- **FIXE** le mode de calcul, conformément au décret n°2015-334 du 25 mars 2015, en appliquant celui-ci au plafond réglementaire.

2018-05-10 : DEMANDE D'ADMISSION EN NON-VALEUR

Le Conseil municipal **COMPTABILISE** en non-valeur la somme de **48,47 €** d'une recette qui n'a pas pu être recouvrée par le comptable public, suite à la liquidation judiciaire de la société.

2018-05-11 : DÉLIBÉRATION-CADRE DE MISE À DISPOSITION DES SERVICES MUNICIPAUX AU PAYS DE GRANDE SOLOGNE

Le syndicat mixte du Pays de Grande Sologne, dont le siège et les services sont situés à Lamotte-Beuvron, est susceptible de faire appel aux agents des services notamment techniques pour des besoins ponctuels, en l'absence de services propres : réparation et entretien du bâtiment, logistique...

La Commission Affaires Générales a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil municipal :

- **APPROUVE** et **AUTORISE** le représentant du Maire à signer la convention de mise à disposition,
- **ADOpte** le taux horaire forfaitaire de **15 €** pour cette mise à disposition,

2018-05-12 : EXTENSION DU CIMETIÈRE

Le cimetière, d'une superficie de 16 255 m², comprend actuellement 2 799 emplacements dont 30 seulement sont encore libres. Les terrains consacrés à l'inhumation des morts doivent être cinq fois plus étendus que l'espace nécessaire pour y déposer le nombre présumé de défunts qui peuvent y être enterrés chaque année.

Le terrain concerné par l'agrandissement est communal, sa superficie est de 2 669 m² correspondant à 425 emplacements. Cette réserve foncière va permettre de respecter la législation funéraire, de créer un second espace cinéraire derrière celui existant, et aux familles de pouvoir acquérir, par anticipation, leur concession dans l'espace de l'actuel cimetière.

La Commission Affaires Générales a émis un avis favorable à l'unanimité.

2018-05-13 : OUVERTURE DES COMMERCES LE DIMANCHE POUR 2019

Après consultation de l'Union Commerciale, la liste des dimanches est la suivante :

- dimanche 13 janvier 2019 : 1^{er} week-end des soldes d'hiver
- dimanche 07 juillet 2019 : 2^{ème} week-end des soldes et braderie le jour d'arrivée des championnats d'équitation
- dimanche 08 décembre 2019 : Marché de Noël
- dimanche 22 décembre 2019
- dimanche 29 décembre 2019

La Commission Affaires Générales a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil municipal **DONNE** un avis favorable à la dérogation au repos hebdomadaire dans les commerces de détail de Lamotte-Beuvron pour les 5 dimanches précités en 2019, et **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre l'arrêté collectif correspondant.

2018-05-14 : ORGANISATION DES SÉJOURS JEUNESSE 2019

Les séjours proposés l'été dernier ont rencontré un grand succès et la ville a décidé de proposer de nouveaux séjours pour l'été 2019.

La grille tarifaire adoptée est la suivante :

Quotient familial	3/6 ans	Séjours dont la distance est < à 100 km	Séjours dont la distance est > à 100 km
de 0 à 669 €	45 €	100 €	200 €
de 670 € à 819 €	50 €	120 €	220 €
de 820 € à 999 €	60 €		240 €
supérieur à 1 000 €	70 €	140 €	

La Commission Affaires Scolaires a émis un avis favorable à l'unanimité.

2018-05-15 : GRILLE TARIFAIRE DE L'ACCUEIL-ADOS

La grille tarifaire adoptée est la suivante :

Acti-Ados	Petites vacances (semaine)	Mercredis après-midis
de 0 à 669 €	50 €	3,20 €
de 670 € à 819 €		3,60 €
de 820 € à 999 €		4,00 €
supérieur à 1 000 €		4,40 €

La Commission Affaires Scolaires a émis un avis favorable à l'unanimité.

2018-05-16 : RECRUTEMENT D'ANIMATEURS SAISONNIERS EN CONTRAT D'ENGAGEMENT EDUCATIF (CEE)

Les animateurs embauchés se verront proposer des contrats de 4 semaines en juillet et 2 semaines en août, selon la grille de salaires nets suivante :

- animateurs sans qualifications (30 jours travaillés) : 40 € / jour
- animateurs stagiaires BAFA (30 jours travaillés) : 45 € / jour
- animateurs diplômés BAFA (30 jours travaillés) : 50 € / jour
- animateur de séjour (1 semaine = 60 heures, préparation et heures de nuits incluse) : 430 € net

La Commission Affaires Scolaires a émis un avis favorable à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DES DÉLÉGATIONS DU MAIRE **DÉCISIONS DU MAIRE**

Conformément aux dispositions des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal des décisions prises en vertu de la délégation d'attributions consentie par les délibérations n° 2014/03/02 du 10 avril 2014, n° 2014/07/22 du 28 novembre 2014 et n° 2015/06/14 du 14 décembre 2015.

1) Décisions du Maire

- **Décision n° 2018-42 du 03 octobre** : il a été signé les avenants n° 1 et 2 au lot 1 (bâtiment) du marché de travaux relatif à la construction d'un bâtiment pour les services techniques, avec la société le Triangle (41 - Saint Hilaire la Gravelle), pour les montants suivants :

- ✓ Avenant n°1 : - **34 150 € HT**
- ✓ Avenant n° 2 : **17 685 € HT**

(mise en œuvre de 150 mètres linéaires (ml) de fondation périphérique ferrillée, pose de parpaings sur 150 ml et liaison électrique entre l'emplacement définitif du bâtiment et le point de livraison)

- **Décision n° 2018-43 du 04 octobre** : il a été signé l'avenant n° 1 au marché de travaux pour la construction de la caserne de gendarmerie avec les entreprises suivantes :

- ✓ Lot 1 (VRD) avec CLEMENT (41-Salbris) : **8 684 € HT**
- ✓ Lot 3 (charpente bois) avec RAPAUD-DOSQUE (41-Salbris) : - **1 785 € HT**
- ✓ Lot 4 (couvertures) avec LACROIX (45-Tigy) : **5 348,53 € HT**
- ✓ Lot 14 (chauffage-ventilation) avec CIS ENERGIE (45-Ingré) : - **12 543,69 € HT**

(soit une moins-value globale de 296,16 € HT)

- **Décision n° 2018-44 du 04 octobre** : il a été signé l'avenant n°1 au lot 6 (étanchéité) du marché de travaux pour la construction de la caserne de gendarmerie, avec l'entreprise BORDILLON (45-Gien), pour un montant de **2 680 € HT**.

(ajout d'un bac support d'étanchéité pour le bâtiment).

- **Décision n° 2018-45 du 15 octobre** : il a été signé l'avenant n°1 au lot 1 (VRD) du marché de travaux pour l'aménagement des espaces publics de la gare, avec l'entreprise EUROVIA (41-Blois), pour un montant de **179 556,90 € HT**.

(travaux de modification des trottoirs le long de la RD 2020)

- **Décision n° 2018-46 du 15 octobre** : il a été signé l'avenant n°3 au marché de travaux relatif à la construction d'un bâtiment pour les services techniques, avec la société le Triangle (41-Saint Hilaire la Gravelle), pour un montant de **5 930 € HT**.

(mise en place d'une porte sectionnelle de plus grande taille que celle initialement prévue)

- **Arrêté n° 2018-267 du 15 octobre** : il a été procédé aux virements de crédits de l'article « dépenses imprévues » dans la section d'investissement du budget principal 2018 aux articles 2188 : **400 €** (mise en place contrôleur vidéo-protection) et 10223 : **2 216 €** (annulation d'1 titre de 2014 suite à mauvaise imputation)

- **Décision n° 2018-47 du 18 octobre** : l'acte de création de la régie de recettes pour la manifestation « Run & Bike » en date du 1^{er} juin 2018, a été complété pour intégrer la vente de boissons aux participants et les tarifs de vente.

- **Décision n° 2018-48 du 22 octobre** : il a été signé l'avenant n°4 au lot 1 (bâtiment) du marché de travaux relatif à la construction d'un bâtiment pour les services techniques, avec la société le Triangle (41 - Saint Hilaire la Gravelle), pour un montant de **4 200 € HT**.
(pose d'équipements électriques complémentaires)
- **Décision n° 2018-49 du 13 novembre** : suite à la décision de suspension du Tribunal Administratif d'Orléans an date du 25/07/2018, il a été décidé de retirer la décision n°2018-16 du 30/05/2018 relative à la préemption d'un bien situé 22-24 avenue de l'Hôtel de Ville.
- **Décision n° 2018-50 du 22 novembre** : il a été signé le marché de location et de maintenance de photocopieurs multifonctions, à effet du 1^{er} janvier 2019, pour les montants trimestriels suivants :
 - Lot 1 (police municipale) : DACTYL BURO : 208,40 € HT
 - Lot 2 (école maternelle) : DACTYL BURO : 181 € HT
 - Lot 3 (école élémentaire bâtiment 1) : DACTYL BURO : 174,10 € HT
 - Lot 3 (école élémentaire bâtiment 2) : DACTYL BURO : 174,10 € HT
 - Lot 4 : périscolaire : TOSHIBA : 135 € HT
 - Lot 5 (Maison des Animations) : TOSHIBA : 159 € HT
 - Lot 6 (Hôtel de ville – services accueil-urbanisme) : BUREAUTIQUE 41 : 228 € HT
 - Lot 6 (Hôtel de ville – services scolaire-social-communication) : DACTYL BURO : 217,20 € HT
 - Lot 6 (Hôtel de ville – services direction-secrétariat) : TOSHIBA : 282 € HT
- **Décision n° 2018-51 du 03 décembre** : dans le cadre de 3 sinistres survenus les 02 mai et 30 juin 2018, il a été accepté les indemnités proposées par GAN ASSURANCES pour un montant de **2 897,21 €**

2) Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA)

Lors de la vente d'un bien sur la commune, le notaire consulte la commune pour lui permettre d'acquérir le bien en priorité sur l'acquéreur initial.

Après examen des déclarations, Monsieur le Maire a renoncé au droit de préemption sur les aliénations suivantes :

n° DIA	DATE	N°	rue	usage	Section	Parcelle	superficie m ²
2018							
64	19/10	64	Avenue de la République	Bâti sur terrain propre	AM	184	168
65	23/10	18	Avenue de Vierzon	Bâti sur terrain propre	BC	427	1797
66	17/09	10	Rue Denis Papin	Bâti sur terrain propre	AO	62	3707
67	06/11	11	Rue des Pins	Bâti sur terrain propre	AZ	37	664
68	09/11	5	Rue de Varenne	Bâti sur terrain propre	AK	363-364-366p-506p	non connue
69	21/11	13	rue de Chambord	Bâti sur terrain propre	AN	494	1502
70	29/11	4	Rue des Coquelicots	Bâti sur terrain propre	AI	215-540	1015

n° DIA	DATE	N°	rue	usage	Section	Parcelle	superficie m²
71	04/12	21	rue des Lilas	Bâti sur terrain propre	AI	566	796
72	05/12	lot 12	La Saulnerie Extension	Non Bâti	AW AX	158 371	837
73	05/12	5	Rue de Varenne	Bâti sur terrain propre	AK	913	43
74	07/12	9	Rue de Talcy	Bâti sur terrain propre	BD	45 - 63	1373

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 10h15.

Pour extrait conforme à la séance du Conseil municipal du 17/12/2018.